



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Le Club des Aînés, représenté par Monsieur OLIVIER Guy
3 rue Joliot Curie - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser
un pique-nique, à l'Etang du Cheix, le vendredi 07 août 2026 de 10 h 00 à 18 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de ce pique-nique.

ARRETE

Article 1 : Le pique-nique décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la durée du pique-nique, l'autorisation d'occuper le domaine public est donnée selon le plan ci-joint.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt-trois juillet deux mille vingt-six.

Destinataires :

- **Monsieur Le Maire de La Souterraine,**
- **Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,**
- **Monsieur OLIVIER Guy, Le Club des Aînés.**

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le 1^{er}.....ème adjoint

P. Filbox



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



1:2 480,25747